



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

13 octobre 2004

**PROTOCOLE D'ACCESSION DU ROYAUME DU CAMBODGE
À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 11 SEPTEMBRE 2003**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement du Royaume du Cambodge a déposé entre mes mains, le 13 septembre 2004, un instrument de ratification du Protocole susmentionné, par lequel il reconnaît être entièrement lié par la signature de son plénipotentiaire apposée le 12 septembre 2003.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole entrera en vigueur le 13 octobre 2004.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, le Royaume du Cambodge deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 13 octobre 2004.

La présente notification, ainsi que la copie certifiée conforme du Protocole qui y est jointe, vous sont adressées conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Supachai Panitchpakdi
Directeur général

04-4281

WT/Let/480